

WWW.CNES-ENTRAINEURS.COM

CNES

1ER JANV./31 DÉC. 2017



Le présent certificat atteste que
JONATHAN PERROLAZ



*est adhérent de la CNES et a réglé sa cotisation d'un montant de 60 euros
comprenant
la Responsabilité civile professionnelle Axa France TARD par Gras-Savoie
(contrat n° 5978474504 du 1er janvier 2014)
L'adhésion à la CNES comprend également une couverture Individuelle-Accident.*

Ce CERTIFICAT sert de justificatif de Responsabilité civile professionnelle pour vos clubs, vos élèves ou pour les établissements avec lesquels vous êtes en contrat de coopération libérale. Il sert également de justificatif vis-à-vis du courtier et des compagnies d'assurances qui vous couvrent par l'intermédiaire de la CNES.

POUR LE PRÉSIDENT
LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL PH. BROSSARD

DATE

17 mai 2016

CODE DE CONTRÔLE
N° 2017-CNES170516018